

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



Déclaration de Maladie

N° W21-818601

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) Matricule : 10300 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : RIDAUI RACHIDA

Date de naissance :

Adresse : Habilhelle

Tél. : 0666274783 Total des frais engagés : 07 NOV. 2023 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : DI ZOHEIR Fatima CARDIOLOGUE 210, Bd Brahim Roudani Maârif - Casablanca

Date de consultation : 27/10/23

Nom et prénom du malade : RIDAUI RACHIDA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 27/10/2023

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/10/23	CS		300 DH	INP : 0211111111 DZ 20125 CARDIOLOGIE 50, Bd Rachid Ben Youcef Casablanca

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MARHABA André ACHOUR 61, AV des FAR Casablanca Tél 0523145680/2023	27/10/2023	697,90 DH

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of the dental arch showing numbered teeth from 1 to 8 in both				



Diplômée de la faculté de Lyon

Ex Assistante attachée de l'hôpital cardiologique de Lyon- Ex chef de service de cardiologie à la CNSS

Membre de la société française de cardiologie

Échodoppler cardiaque et vasculaire - Epreuve d'effort - Holter rythmique et tensionnel

24/10/2023

Casablanca le

M^e Ridaoui Rachida

165,50
x 3

11 octobre 1b
S.

181,40

67,90

IT le 2e

3) Vaso fupp

PHARMACIE MARHABA

André ACHOUR

61, Av des F.A.R Casablanca
Tél 0522 31 16 40 0522 31 43 69

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair benn al aquam roches
noires casablanca
ATACAND

16 mg Cpr séc
Bte de 30
140/16 DMP/21 ARQ P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair benn al aquam roches
noires casablanca
ATACAND

16 mg Cpr séc
Bte de 30
140/16 DMP/21 ARQ P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair benn al aquam roches
noires casablanca
ATACAND

16 mg Cpr séc
Bte de 30
140/16 DMP/21 ARQ P.P.V: 165,50 DH
6 118001 020546

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Mono-tildiem Ip200mg
gelules b28
P.P.V: 181,40 DH
6 118001 081226

Dr ZOHEIR Fatima
CARDIOLOGUE
230, Bd Brahim Roudani
Maârif - Casablanca

1) ketum
- nep.

3) Rehexol.
1 $\bar{p} \times 2$.

Ridaoui, Rachida
ID:
D-naiss
ans,

27-Oct-2023 08:28:49

Fréq. Card. 67 BPM
Int PR 151 ms
Dur.QRS 88 ms
QT/QTc 380/395 ms
Axes P-R-T 50 34 54

